



**COMMUNICATION
DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL**

C 26/2017

Vevey, le 21 août 2017

Ouverture d'un compte d'attente pour la rénovation du collège de la Veveyse

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Municipalité a souhaité mener une réflexion sur le développement du bâti scolaire en amont de la construction du nouveau collège à Gilamont, dont l'ouverture est prévue dans cette législature. Elle a chargé ses services d'établir un programme d'interventions sur le bâti scolaire, afin de permettre la transition douce jusqu'à l'ouverture du collège à Gilamont. Ce travail se décline en trois volets : optimisation des surfaces actuelles, lancement des études de rénovation du collège de la Veveyse et des Galeries du Rivage, implantation de pavillons scolaires provisoires. Pour ces projets, nous proposons :

- l'ouverture d'un compte d'attente pour l'étude de rénovation du collège de la Veveyse ;
- l'ouverture d'un compte d'attente pour l'implantation de pavillons scolaires ;
- l'intégration de l'optimisation des surfaces actuelles au prochain préavis sur l'entretien des propriétés communales, pour une exécution en 2018 ;
- le dépôt d'une demande de crédit d'étude d'ici la fin de l'année pour la rénovation des Galeries du Rivage.

Le collège de la Veveyse a été construit entre 1904 et 1909 par l'architecte Charles Gunthert. D'un vocabulaire architectural résolument Heimatstil, il est inscrit en note 2 à l'inventaire architectural du canton de Vaud. Lors de sa construction, il s'agissait de la plus grande école du canton.

La toiture, ainsi que le chauffage ont été entièrement rénovés en 1992. Il était, à ce moment-là, conseillé de prévoir la rénovation des façades à un horizon d'une dizaine d'années.

L'objectif de la rénovation est de valoriser ce bâtiment historique, de diminuer sa consommation énergétique, de garantir l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, de transformer les locaux sanitaires et d'améliorer le confort des classes.

La rénovation du collège de la Veveyse nécessite le déménagement des 21 classes et des locaux administratifs durant les travaux. La Municipalité prévoit la mise à disposition de pavillons scolaires provisoires, dès la rentrée d'août 2018.

Conformément aux délégations de compétences accordées par voie de préavis n°35/2016, nous avons décidé d'ouvrir un compte d'attente au bilan de la ville, d'un montant de CHF 200'000.—, afin de couvrir les frais d'études des mandataires jusqu'au dépôt d'une demande de crédit d'ouvrage.

Cet objet figure au plan des investissements actualisé au 28 novembre 2016 sous le chapitre nouveaux objets à engager 5012, pour un montant estimatif de CHF 3'500'000.—.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 21 août 2017.

Au nom de la Municipalité
la Syndique le Secrétaire



Elina Leimgruber Grégoire Halter